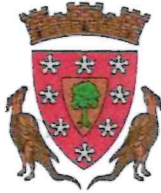


COMMUNE DE TANCARVILLE



76430

ARRÊTÉ N° AG 67 / 12 / 2025

**FERMETURE DU TERRAIN DE FOOTBALL
STADE DESHAYES**

Le Maire de TANCARVILLE

Le Maire de la Commune de TANCARVILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Considérant l'état actuel de la surface de jeux du terrain de football René DESHAYES

Considérant que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des entraînements et des matches sur les terrains.

ARRÊTE

Article 1 : Le terrain de football René DESHAYES, situé Rue de la Seine sera fermé et interdit à toute pratique sportive du samedi 20 décembre au dimanche 21 décembre 2025 inclus.

Article 2 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois, à la date de publication.

Article 4 : L'affichage du présent arrêté sera effectué à l'entrée des stades et ampliation sera adressée :

- Au District Maritime de Football,
- Monsieur le Capitaine de la Gendarmerie de SAINT ROMAIN DE COLBOSC,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale Intercommunale Caux Seine aggro,
- Monsieur le Président de l'Association utilisatrice du stade concerné.

Fait à TANCARVILLE, le 19 décembre 2025.

Le Maire,
Frédéric RABBY-DEMAISON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'FRABBY', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TANCARVILLE' and 'Seine-Maritime' around a central emblem.